

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 27 avril 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/013/HN

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Saisine de la Chambre Régionale
des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Monsieur le Maire du 6^{ème} secteur soumet au conseil des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre de la prise de fonctions de la nouvelle équipe, il apparaît nécessaire de disposer d'une analyse indépendante et précise de la gestion de la mairie de secteur sur la durée. À ce titre, il est proposé de solliciter la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur afin qu'elle procède à un examen de la gestion de la mairie de secteur.

Cette démarche qui se veut additionnelle au travail déjà engagé par la nouvelle équipe et notamment de son adjoint en charge des finances, du budget, de la commande publique, de la bonne gestion des deniers publics et du contrôle des subventions, s'inscrit dans une volonté de transparence et de bonne information du conseil d'arrondissements comme des Marseillais. Elle permettra de bénéficier d'un regard extérieur, objectif et reconnu, portant à la fois sur les aspects financiers et sur les conditions d'organisation et de gestion de la collectivité.

Depuis plusieurs mandats, la gestion de ce secteur s'est inscrite dans une continuité politique. Sans préjuger des conclusions qui pourraient être formulées, il apparaît légitime, à l'occasion d'un changement d'exécutif, de disposer d'une évaluation globale permettant d'identifier les marges d'amélioration et de renforcer la qualité de l'action publique locale.

Cette saisine n'a pas vocation à mettre en cause les personnes, mais à éclairer l'action publique dans un souci de sincérité et de responsabilité.

Au bénéfice des observations présentées ci-dessus, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est approuvée la saisine la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité
avec abstention des groupes :**

- Pour Marseille, 11ème et 12ème
arrondissements, la gauche, les écologistes
et les citoyens rassemblés**
- Marseille je t'aime 11-12 avec Sylvain
Souvestre**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**